

NAVECO POWER

ENERGY FOR TODAY | L'ÉNERGIE POUR AUJOURD'HUI

Annexe L : Archéologique Terrain Rapport final du permis de recherche

Avis au lecteur:

Ce document a été traduit et relu par le promoteur du projet (Société en commandite Chaleur Ventus) et non par les auteurs originaux du rapport. En cas de divergence entre les documents originaux rédigés en anglais et cette version traduite en français, le document original en anglais sera considéré comme correct.

Si vous trouvez une erreur dans ce document par rapport à la version anglaise, veuillez nous en informer à info@chaleurventus.ca

Annexe L :
Rapport final du permis de
recherche archéologique sur le
terrain

Projet Éolien Chaleur Ventus AFRP

n° 2019 NB 72

Préparé par
Stratis Consulting Inc.



**Rapport final du permis de recherche
archéologique sur le terrain: AFRP n ° 2019 NB 72**

Reportez-vous à :

Direction du patrimoine et des services
archéologiques
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du
Nouveau-Brunswick Gouvernement du Nouveau-Brunswick
B.P. 6000,
Fredericton, NB E3B 5H2

Promoteur :

Société en commandite Chaleur
Ventus
320, rue Queen, bureau 100
Fredericton, NB E3B 1B2



Stratis a été engagé par:
WSP Canada Inc.
1 Spectacle Lake Drive
Dartmouth, NS B3B 1X7



Rapport préparé et soumis par:
Stratis Consulting Inc.
527, rue Dundonald, bureau 115
Fredericton, NB E3B 1X5



22 novembre 2019

Grant Aylesworth, PhD, RPA (Reg. N° 15583)

Chercheur principal et auteur

22 novembre 2019

REMIS EN MAIN PROPRE

Anne Hamilton, MA, gestionnaire RPA
Unité des services de réglementation
Direction du patrimoine et des services
archéologiques
Tourisme, patrimoine et culture
Gouvernement du Nouveau-
Brunswick
225, rue King
Fredericton, NB E3B 1E1

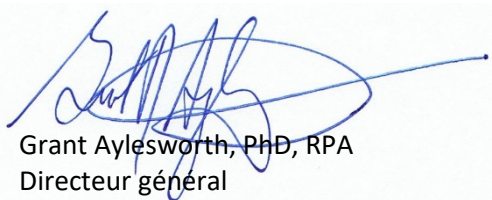
**OBJET : Projet d'énergie éolienne Chaleur Ventus, AFRP 2019
NB 72**

Chère Anne,

Je joins le rapport final du projet ci-dessus. Elle porte la mention « Annexe L » en référence au numéro d'enregistrement de l'évaluation des incidences sur l'environnement 1531.

Sincèrement votre,

Stratis Consulting Inc.



Grant Aylesworth, PhD, RPA
Directeur général

c. +1 506 999 0151

e. grant.aylesworth@stratis.consulting

Pièces jointes : un disque compact (contenant le PDF du rapport final, le journal de suivi GPS, les photographies aériennes NAPL et les métadonnées NAPL);
Une copie papier du rapport final, et
une copie papier supplémentaire des notes sur le terrain .

cc : WSP

Contenu

PROJET 1	1
TITRE DU PROJET	1
DESCRIPTION DU PROJET	1
ZONE D'ÉVALUATION	1
SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PROJET	5
PROMOTEUR	6
MÉTHODOLOGIE	6
LIGNES DIRECTRICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHÉOLOGIE	6
RÉSULTATS	7
MODÈLE PRÉDICTIF DES LIGNES DIRECTRICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHÉOLOGIE	7
GÉOLOGIE	9
<i>Géologie des formations superficielles</i>	9
<i>Géologie du substratum rocheux</i>	9
REGISTRES DES LIEUX PATRIMONIAUX	10
<i>Registre des lieux historiques</i>	10
<i>Registre canadien des lieux historiques</i>	10
<i>Lieux historiques nationaux : Parcs Canada</i>	10
ARCHIVES PROVINCIALES DUNOUEAU-BRUNSWICK	11
<i>Collections photographiques</i>	11
<i>Index et registres des concessions de terres (RS 686)</i>	11
<i>Noms de lieux</i>	14
<i>Autres Ressources PANB</i>	14
PHOTOOTHÈQUE NATIONALE DE L'AIR	15
IMAGERIE AÉRIENNE NB	22
IMAGE DE L'ATLAS DU CANADA (TOPORAMA)	23
CARTES DES ZONES HUMIDES	27
CONSULTATION DIRECTE	29
ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE SUR LE TERRAIN	29
PHOTOGRAPHIES DE TERRAIN	32
ZONE DE DÉPÔT POTENTIEL	68
ÉVALUATION DEL'IMPORTANCE ET DEL'INTÉGRITÉ DESRESSOURCES	69
INDENTIFICATION ET ÉVALUATION DEL'IMPACT	69
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	70
RÉSUMÉ ET SYNTHÈSE	70
RECOMMANDATIONS	70
OBLIGATION JURIDIQUE- DÉCOUVERTE ACCIDENTELLE DE RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES	71
CLÔTURE	72
LIMITES DE CÉRAPPORT	72
SIGNATURE	72
ANNEXE A	73
SCHÉMAS DE CONFIGURATION, GRACIEUSETÉ DE WSP	73

ANNEXE B.....	75
PROTOCOLES DES DÉCOUVERTES ACCIDENTELLES.....	75
<i>Archéologique Ressources</i>	75
<i>Restes Humain</i>	76

Projet

Au nom de Chaleur Ventus Limited Partnership, WSP Canada a retenu les services de Stratis Consulting Inc. pour entreprendre une évaluation de l'impact archéologique du projet d'énergie éolienne Chaleur Ventus.

Titre du projet

Projet d'énergie éolienne Chaleur Ventus

Description du projet

La description du projet a été fournie par WSP comme suit :

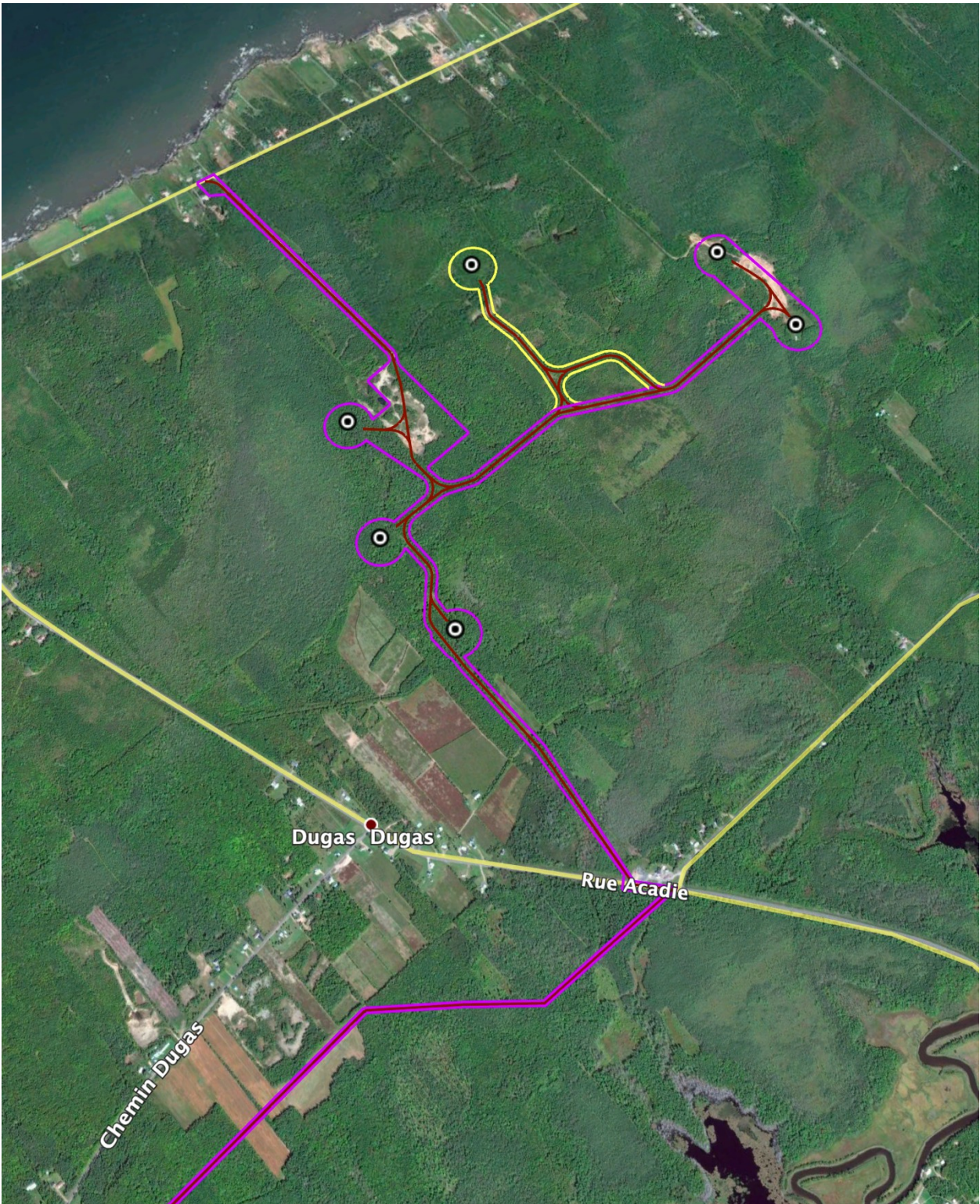
La société en commandite Chaleur Ventus (CVLP) propose le développement du projet. Le projet est situé sur un terrain privé au sud de la route 303 dans le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick, et aura une capacité électrique totale de 20 mégawatts (MW). Le projet comprendra cinq convertisseurs d'énergie éolienne (WEC), des routes d'accès, un système de collecte, une sous-station et des zones de dépôt temporaires associées nécessaires à la construction. Une ligne de transport d'environ 9 km (km) est proposée, reliant la zone du projet au sud et au sud-ouest, à un poste proposé qui sera situé sur des terres de la Couronne à environ 2,8 km au sud-est de Saint-Leolin.

Le Projet devrait comprendre des WEC Enercon E-126 d'une puissance nominale de 4 MW. Chaque ensemble sera composé de la tour, du moyeu, de la nacelle, des pales du rotor et du contrôleur, d'une hauteur totale de 179,5 à 194,5 m (m) et dépendra de la disponibilité du WEC d'Enercon. Le diamètre total du rotor WEC sera de 127 m. Il est prévu que chaque WEC sera érigé sur une fondation en béton. Les dimensions, la profondeur et le type de fondation dépendront de l'évaluation du sol local, des caractéristiques géologiques des dépôts superficiels, des forces du vent sur le site et des détails propres au site de chaque emplacement.

Zone d'évaluation

La zone d'évaluation était constituée des zones où les infrastructures liées au projet seront placées. Cela comprenait six emplacements WEC (T1, T2, T3, T4Alt, T5 et T6), des routes d'accès, un système de collecte, une sous-station et des zones de dépôt temporaires. Bien qu'il y ait cinq emplacements WEC indiqués dans la description du projet, Stratis a reçu six zones WEC et des routes d'accès associées à évaluer afin de permettre un autre emplacement WEC, si nécessaire. La zone d'évaluation est superposée sur trois images Google Earth, ci-dessous:

WEC, routes d'accès, ligne de raccordement.



Ligne de raccordement et poste.



Emplacement du projet

Le projet est situé sur un terrain privé au sud de la route 303 dans le comté de Gloucester, dans le nord du Nouveau-Brunswick. L'emplacement général est indiqué ci-dessous avec des détails dans les plans d'aménagement ci-joints et le modèle prédictif archéologique. Source de l'image : Atlas du Canada



Des plans d'implantation sont-ils actuellement disponibles pour le projet ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Des plans d'aménagement du projet sont-ils joints ? (inclus sur CD)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Promoteur

Le promoteur est Chaleur Ventus Limited Partnership (CVLP). L'évaluation archéologique a été soustraite au nom de CVLP par :

Tiffany MacAulay, MSc
Environnement,
Atlantique
WSP Canada Inc.
1 Spectacle Lake Drive
Dartmouth, NS B3B 1X7
1 902 222 8904
Tiffanay.Macaulay@wsp.com

L'initiateur de projet est

comme suit :

Société en commandite Chaleur
Ventus
320 rue Queen
Suite 100
Fredericton, NB E3B 1B2
1506804 1080 extension 106
EIA@naveco.ca

Méthodologie

Les méthodes suivaient les directives provinciales. À la suite de la recherche documentaire, la zone d'évaluation a été inspectée visuellement, avec des notes de terrain, des photographies horodatées de l'heure et du lieu et des journaux de suivi GPS.

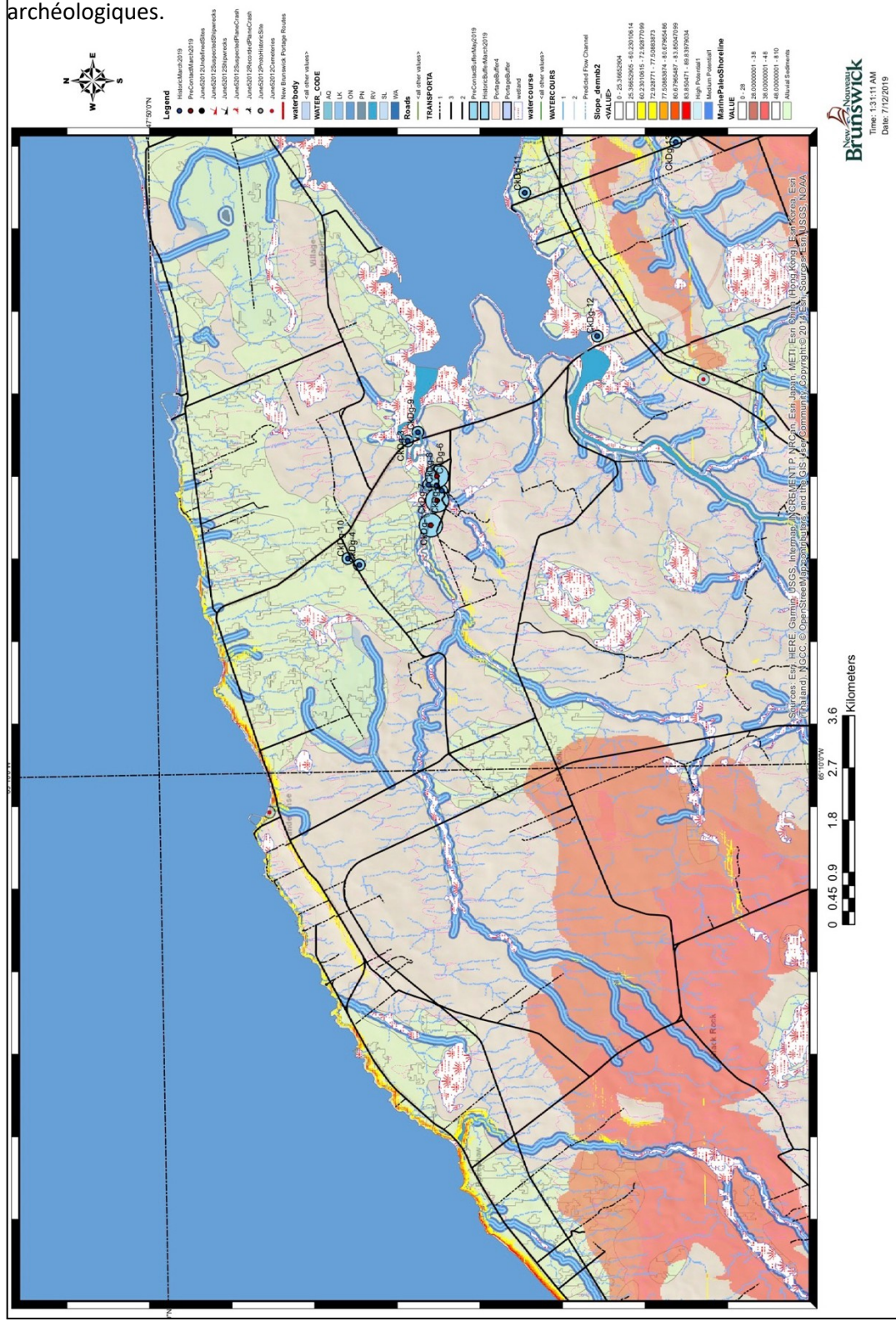
Lignes directrices de la Direction des services du patrimoine et de l'archéologie

Les lignes directrices publiées de la Direction du patrimoine et des services archéologiques ont été suivies au cours de cette évaluation d'impact archéologique :

Services archéologiques. 2012. Lignes directrices et procédures pour la conduite d'évaluations archéologiques professionnelles au Nouveau-Brunswick. Direction du patrimoine, ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine, Fredericton.

Résultats	
Les résultats de la recherche documentaire et de l'examen préliminaire sur le terrain sont présentés ci-dessous.	
Modèle prédictif de la Direction du patrimoine et des services archéologiques	
Le modèle prédictif montre-t-il des sites archéologiques connus, y compris des zones tampons dans la zone d'évaluation?	
	<input type="checkbox"/> Oui X Non
Détails:	Tous les sites connus indiqués sur le modèle prédictif se trouvent en dehors de la zone d'évaluation. Le modèle montre deux sites de la période historique le long du chemin Dugas et ceux-ci se trouvent à l'extérieur de la zone d'évaluation. Le modèle montre un certain nombre de sites de la période historique et de la période pré-contact le long de la rivière du Nord et tous se trouvent à l'extérieur de la zone d'évaluation.
Le modèle prédictif montre-t-il un potentiel archéologique élevé dans la zone d'évaluation?	
	X Oui <input type="checkbox"/> Non
Si « oui », précisez :	Le modèle montre un potentiel archéologique élevé et moyen, à moins de 50 m et 80 m, respectivement, de la rivière du Nord; cependant, dans la zone d'évaluation, il s'agit en grande partie de terres humides. D'autres zones à potentiel archéologique élevé et moyen indiquées sur le modèle prédictif se trouvaient en dehors de la zone d'évaluation. Le modèle prédictif revendique des dépôts alluviaux dans la zone d'évaluation, mais la source de ces informations est inconnue. Stratis a examiné une carte de géologie des dépôts meubles généralisée, comme l'exigent les lignes directrices provinciales, et n'a pas affiné les sédiments alluviaux présents dans la zone d'évaluation.

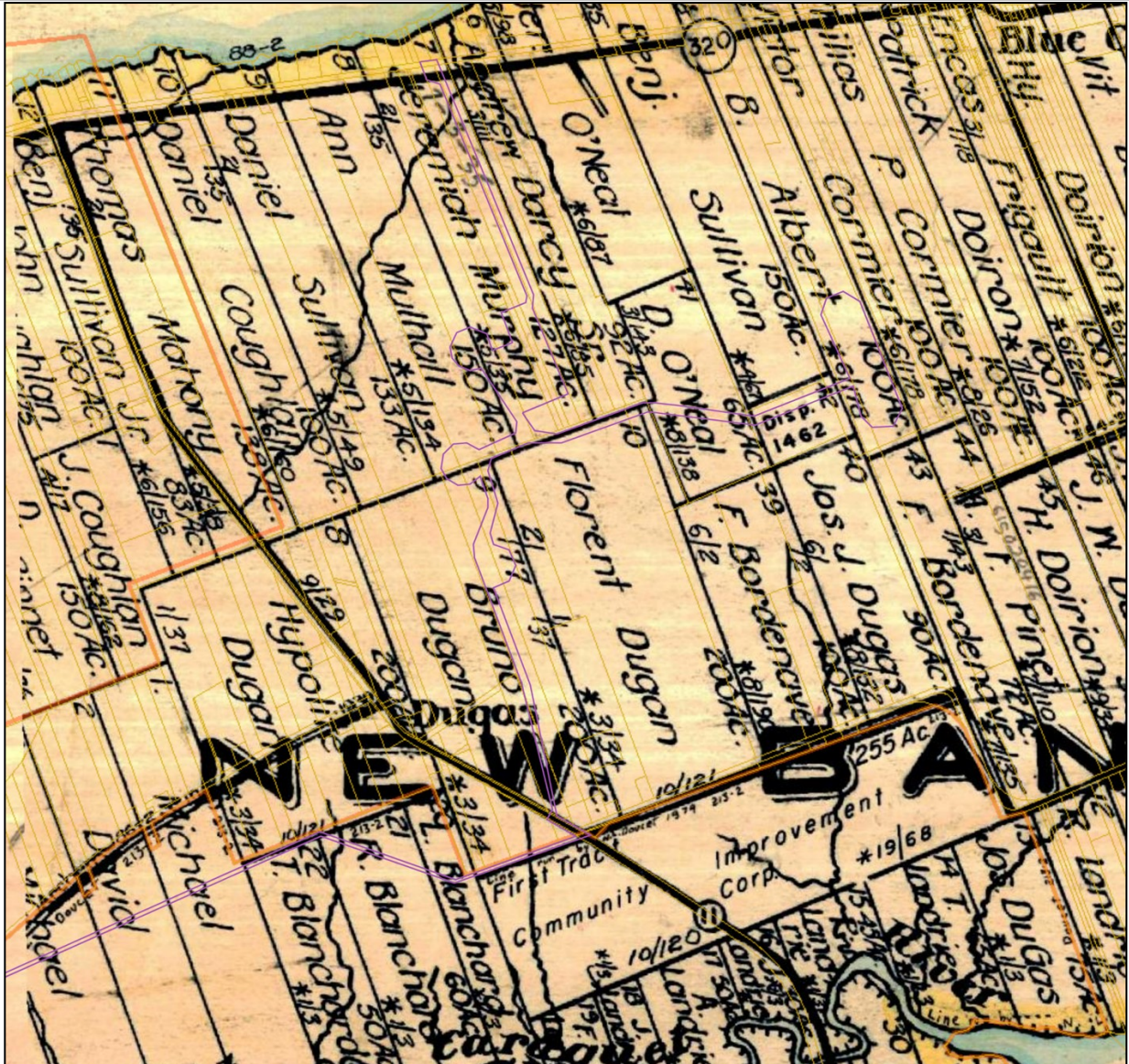
Modèle prédictif, tel que fourni par la Direction des services du patrimoine et des services archéologiques.



Géologie		
Un examen des cartes provinciales de géologie des dépôts meubles et de géologie du substratum rocheux a été entrepris.		
Géologie des formations superficielles		
La géologie superficielle de la zone d'évaluation a été déterminée selon: <div style="padding-left: 40px;"> Rampton, V. N. 1984. Carte de géologie des dépôts meubles généralisée du Nouveau-Brunswick. Département des ressources naturelles et de l'énergie. Division des minéraux, des politiques et de la planification, NR-8 (échelle 1: 500 000). </div> Les descriptions et abréviations sont tirées de Rampton.		
Wisconsinien supérieur et/ou Holocène précoce		
LWb	Sédiments lacustres et marins : indifférenciés Couvertures et plaines: sable, limon, argile et gravier mineurs, placage mince et irrégulier de sédiments organiques; généralement de 1 à 10 m d'épaisseur. Selon Rampton, cela couvre la zone du projet.	x Présentation
Géologie du substratum rocheux		
La géologie du substratum rocheux de la zone d'évaluation a été déterminée selon : <div style="padding-left: 40px;"> NBDNRE (ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick). 2000. Géologie du substratum rocheux du Nouveau-Brunswick. Division des minéraux et de l'énergie. Carte Nr-1 (édition 2000). Échelle 1: 500 000. </div> Les descriptions et abréviations sont tirées du NBDNRE.		
Carbonifère supérieur		
LCP	Carbonifère supérieur Groupe de Pictou roches stratifiées, grès typiques de presque tout l'est du Nouveau-Brunswick.	x Présentation

Registres des lieux patrimoniaux		
Diverses recherches pertinentes concernant la zone d'évaluation ont été entreprises dans les registres en ligne.		
Registre des lieux historiques du Nouveau-Brunswick		
Ce registre est disponible en ligne sur: https://www.rhp-rlp.gnb.ca/PublicSearch.aspx?blnLanguageEnglish=True		
Le registre des lieux historiques du Nouveau-Brunswick a-t-il été recherché dans la zone d'évaluation?	X Oui	<input type="checkbox"/> Non
Selon le registre, y a-t-il des lieux patrimoniaux enregistrés dans la zone d'évaluation ?	X Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si « oui », précisez : Ce registre a été recherché pour les noms de lieux à proximité, y compris Dugas, Anse-Bleue et Saint-Léolin. Le « Village Historique Acadien » est le seul résultat. Il s'agit d'un lieu patrimonial provincial situé près de Dugas, au Nouveau-Brunswick, et une partie de la ligne de raccordement traverse cette propriété. Le bien est identifié dans le registre sous les numéros PID 20498457, 20677605. Le projet ne modifiera pas les éléments caractéristiques de ce lieu. Cette liste est disponible sur: https://www.rhp-rlp.gnb.ca/Page1.aspx?blnLanguageEnglish=True RID=1262 VER=1 dp=1		
Registre canadien des lieux patrimoniaux		
Ce registre est disponible en ligne à: http://www.historicplaces.ca/en/rep-reg/search-recherche.aspx		
Le registre canadien des lieux historiques a-t-il été recherché pour la zone d'évaluation ?	X Oui	<input type="checkbox"/> Non
Selon le registre, y a-t-il des lieux patrimoniaux enregistrés dans la zone d'évaluation ?	X Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si « Oui », précisez : le « Village Historique Acadien » est répertorié dans cette base de données. Le projet ne modifiera pas les éléments caractéristiques de ce lieu. https://www.historicplaces.ca/en/rep-reg/place-lieu.aspx?id=6222&pid = 0		
Lieux historiques nationaux : Parcs Canada		
Une base de données est disponible en ligne sur : https://www.pc.gc.ca/en/lhn-nhs/recherche-search		
La base de données de Parcs Canada sur les lieux historiques a-t-elle été recherchée pour la zone d'évaluation ?	X Oui	<input type="checkbox"/> Non
Selon la base de données, des sites historiques sont-ils situés dans la zone d'évaluation ?	<input type="checkbox"/> Oui	X Non
Si « oui », précisez :		

Archives provinciales du Nouveau-Brunswick		
Diverses recherches pertinentes ont été entreprises aux Archives provinciales du Nouveau-Brunswick (PANB).		
Collections photographiques		
Le catalogue numérique de photographies a-t-il été fouillé sur un poste de travail public du PANB ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Des photographies pertinentes ont-elles été identifiées? Si oui, précisez:	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Index et registres des concessions de terres (RS 686)		
Il existe des plans cadastraux des concessions de terres et des enregistrements de microfilms pour la province du Nouveau-Brunswick.		
Les dossiers de concession de terres ont-ils été recherchés?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Des enregistrements pertinents ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N / A
La carte de base des concessions de la Couronne (indiquée ci-dessous) pour la région a été examinée et est disponible à l'adresse suivante : http://geonb.snb.ca . La carte cadastrale montre la zone d'évaluation comme dans plusieurs subventions, avec les détails et les dates des subventions indiqués ci-dessous les images. La plupart des subventions sont dans la région de New Bandon ou Caraquet, mais aucune ne fait partie de la grande subvention Caraquet. Les concessions de terres qui ont été trouvées dans l'index date entre 1831 et 1869.		



L'emplacement du T4 Alt et la route d'accès ne sont pas illustrés ici mais sont visibles sur les images dans la section «Zone d'évaluation» sur cette image.

Jeremiah Murphy, 127 acres, lot 7, livre 5, page 35, accordé le 29 janvier 1838, microfilm F16322

Ann Mulhall, 150 acres, lot 8, livre 5, page 134, accordé le 11 mars 1851, microfilm F16355

Jer. O'Neal, taille non spécifiée, probablement 100 acres, lot 4, livre 6, page 87, 10 novembre 1859, microfilm F16356

D. O'Neal, 65 acres, lot 41, livre 8, page 138, subvention non trouvée dans l'index

B. Albert, 100 acres, livre 6, page 178, probablement le 3 novembre 1853, microfilm F16339

Bruno Dugan, 200 acres, lot 9, livre 3, page 34, 1er juillet 1831, microfilm F16314

Community Improvement Corp. First Tract, 255 acres, livre 19, page 68

L. Blanchard, 40 acres, Lot 20, Réservez {@ } 1, Page 3, pas trouvé dans index, pourrait être 1839

R. Blanchard, 60 acres, Lot 21, Réservez {@ } 1, Page 3, pas trouvé dans index, pourrait être 1839

T. Blanchard, 50 acres, lot 22, livre 1, page 3, probablement Tronquille Blanchard, 13 décembre 1839, microfilm F16324

Michael Landry, 200 acres, lot 1, livre 2, page 36, introuvable dans l'index

Noms de lieux		
<p>Le PANB a consulté deux ressources:</p> <p>Rayburn, A. 1975. Noms géographiques du Nouveau-Brunswick. Étude de toponymie 2 pour le Comité permanent canadien des noms géographiques. Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.</p> <p>Fellows, R. F. 1998 Noms de lieux communautaires au Nouveau-Brunswick, Canada. Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Fredericton.</p>		
Rayburn a fouillé?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Fellows recherchés?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Des enregistrements pertinents ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>Si « oui », précisez :</p> <p>Rayburn (p.97) a déclaré: « Dugas: 7 mi. O de Caraquet. PO 1908-1953, Marcel Dugas, premier maître de poste. » Rayburn (p. 243) a déclaré:« Saint Leolin: 9 mi. O de Caraquet. PO <i>Saint-Joseph</i> c 1889-1905; PO Pepere 1904-1905; PO <i>Saint-Léolin</i> de 1905; Fondé en 1878 sous le nom de <i>Saint-Joseph</i> en vertu de la loi sur les subventions gratuites (p. 38) : "Anse Bleue : 6 miles au NO de Caraquet. PO <i>Blue Cove</i> c 1889-1960 et 1964-1968; PO <i>Anse-Bleue</i> 1968-1969. "</p>		
Autres ressources PANB		
<p>Le MC80 a été recherché pour obtenir des informations sur l'histoire locale de la zone d'évaluation. MC80 / 2242 est une généalogie sur la famille Dugas.</p> <p>MC80 / 73 est W.F. Ganong's History of Caraquet and Pokemouche », qui fait partie de la série d'études historiques du Musée du Nouveau-Brunswick.</p> <p>En général, il semble que certaines des personnes ayant reçu des terres dans la zone d'évaluation pourraient être des descendants de la grande concession de terre de 1784 de 14 150 acres qui constitue le village contemporain de Caraquet (voir W.F. Ganong). 1907. L'histoire de Caraquet. <i>Acadiensis</i> 7 (2): 91-114). Cependant, la zone de la concession de 1784 est en dehors de la zone d'évaluation.</p> <p>Le MC80 comprenait également un livre sur la Caisse Populaire de Bertrand. Rien de pertinent n'a été trouvé.</p> <p>Les termes de recherche utilisés au PANB étaient Grande-Anse, Anse-Bleue, Dugas, Saint-Paul et Saint-Léolin</p>		

Photothèque nationale de l'air

Les premières photographies aériennes connues ont été obtenues de la National Air Photo Library et seront soumises à la Direction du patrimoine et des services archéologiques sous forme de TIFF haute résolution. Les photos ont été recherchées sur : <http://www.nrcan.gc.ca/earth-sciences/geomatics/satellite-imagery-air-photos/9265>.

Les photographies aériennes ont été examinées par rapport aux dessins d'implantation pour déterminer si des bâtiments ou des éléments visibles sur les photographies aériennes tombent ou non dans la zone d'évaluation. En général, la zone d'évaluation semble avoir été plus accessible dans les années 30 et 40 par rapport à aujourd'hui. Cela est probablement lié à une utilisation plus étendue des zones environnantes comme champs agricoles, auxquels un accès régulier aurait été nécessaire. Aujourd'hui, une grande partie de la zone d'évaluation semble être utilisée pour la foresterie et comprend des coupes à blanc récentes. Les zones qui apparaissent aujourd'hui comme des terrains défrichés se trouvent sur la propriété du village acadien. L'examen de ces photographies aériennes historiques n'a révélé aucune structure ou caractéristique historique préoccupante dans la zone d'évaluation.

Numéro de rouleau :

A6596 Numéro de
cadre: 0066

Date de la photographie : 18 juin 1939

Traversée de la rivière du Nord, Chemin des Boudreau, secteur du poste, chemin Acadian Village



Numéro de rouleau :

A6873 Numéro de

cadre: 0045

Date de la photographie : 26 août 1942

Route 11, route 303, route 320, ligne de raccordement, WEC, routes d'accès



Numéro de rouleau :

A6873 Numéro de

cadre: 0046

Date de la photographie : 26 août 1942

Route 11, route 303, route 320, ligne de raccordement, WEC, routes d'accès



Numéro de rouleau :

A7357 Numéro de

cadre: 0039

Date de la photographie : 23 octobre 1944

Chemin des Boudreau, ligne de raccordement, poste



Numéro de rouleau :
A7359 Numéro de
cadre: 0019
Date de la photographie : 27 octobre 1944
Chemin des Boudreau, ligne de raccordement, poste



Numéro de rouleau :

A7386 Numéro de

cadre: 0067

Date de la photographie : 28 octobre 1944

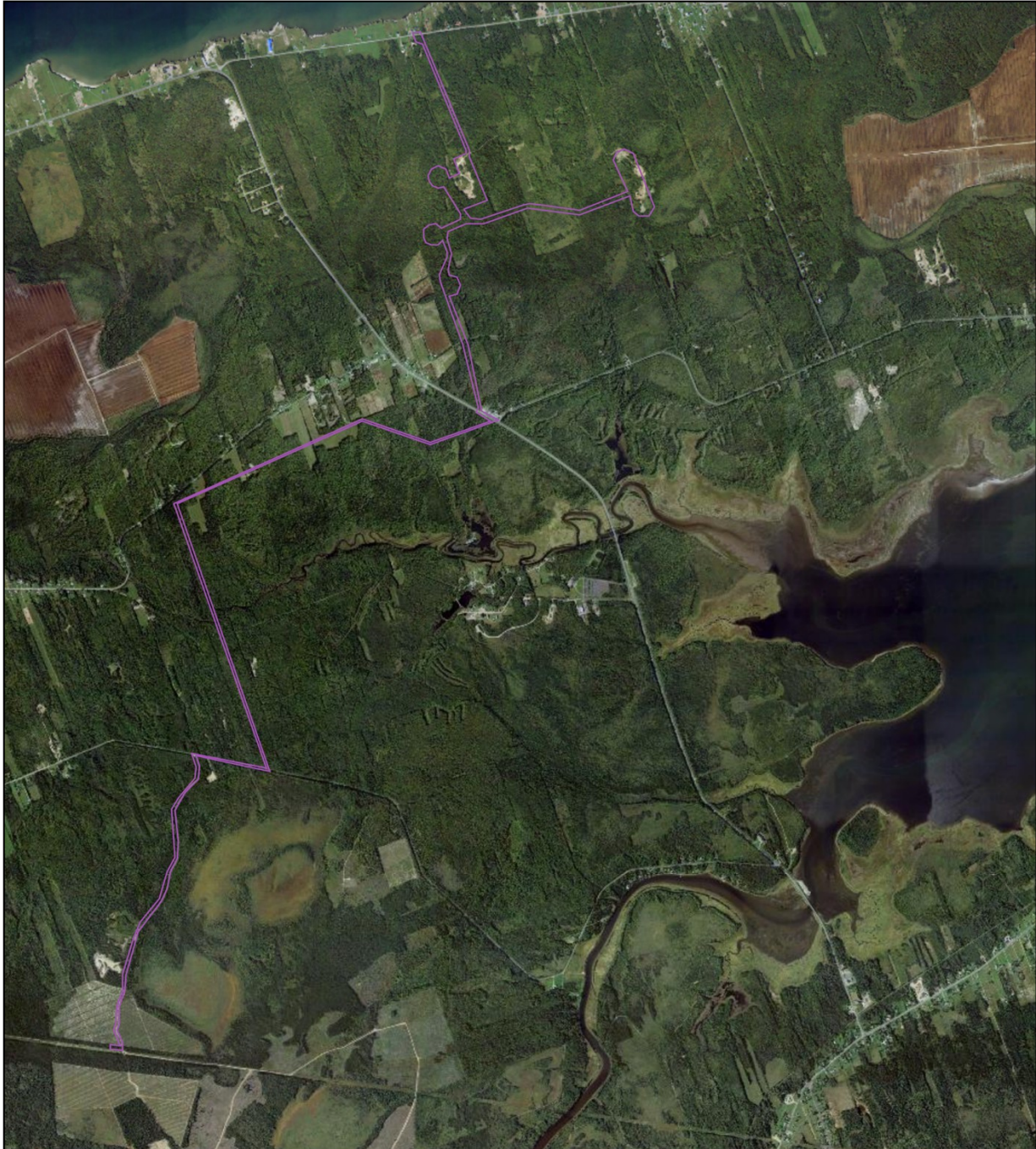
Rivière du Nord, Chemin des Boudreau, Chemin Dugas



Imagerie aérienne GeoNB

Cette ressource est disponible en ligne à: <http://geonb.snb.ca/geonb/>

Vous trouverez ci-dessous une image aérienne récente de la zone d'évaluation. La zone d'évaluation a été importée sous forme de fichier de forme (fourni par WSP) et est affichée en violet ci-dessous. T4ALT et ses options de route d'accès ne sont pas présentés ici car ils n'étaient pas fournis dans cette version du fichier de forme. La plupart des zones de terres agricoles défrichées étaient envahies par la végétation ou coupées à blanc, ou coupées à blanc au moment de l'examen préliminaire sur le terrain.



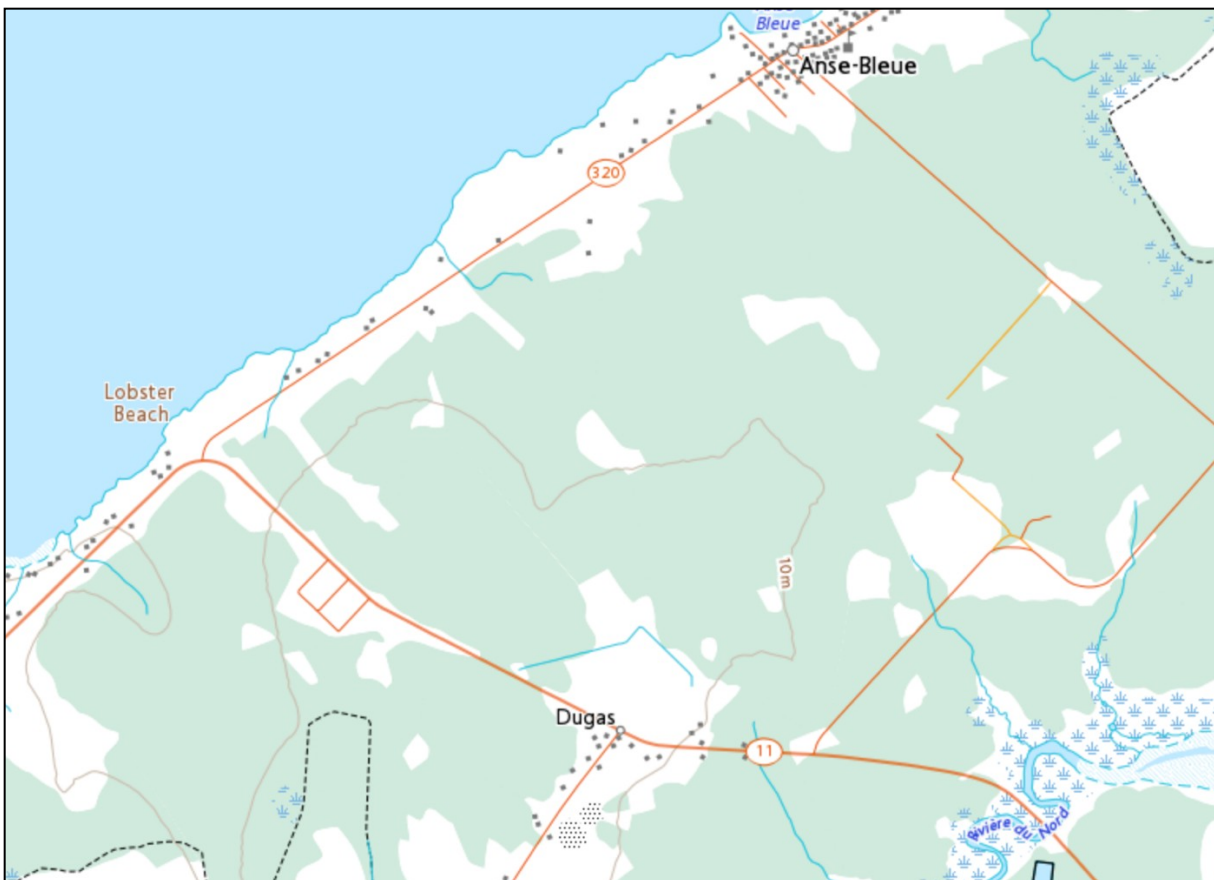
Images de l'Atlas du Canada (Toporama)

Cette ressource est disponible en ligne sur : <https://atlas.gc.ca/toporama/en/index.html>

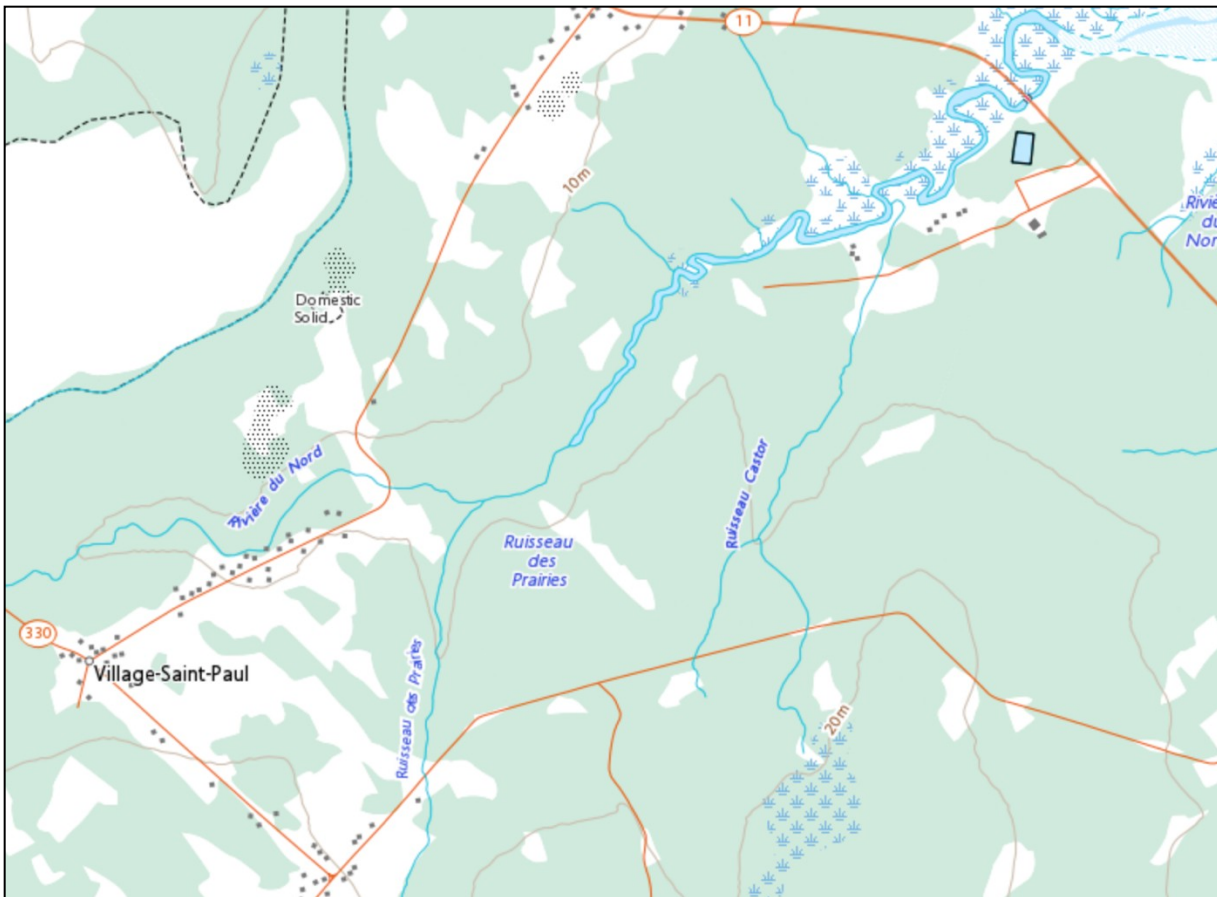
Aperçu du domaine d'évaluation. Source : Atlas du Canada, Ressources naturelles Canada.



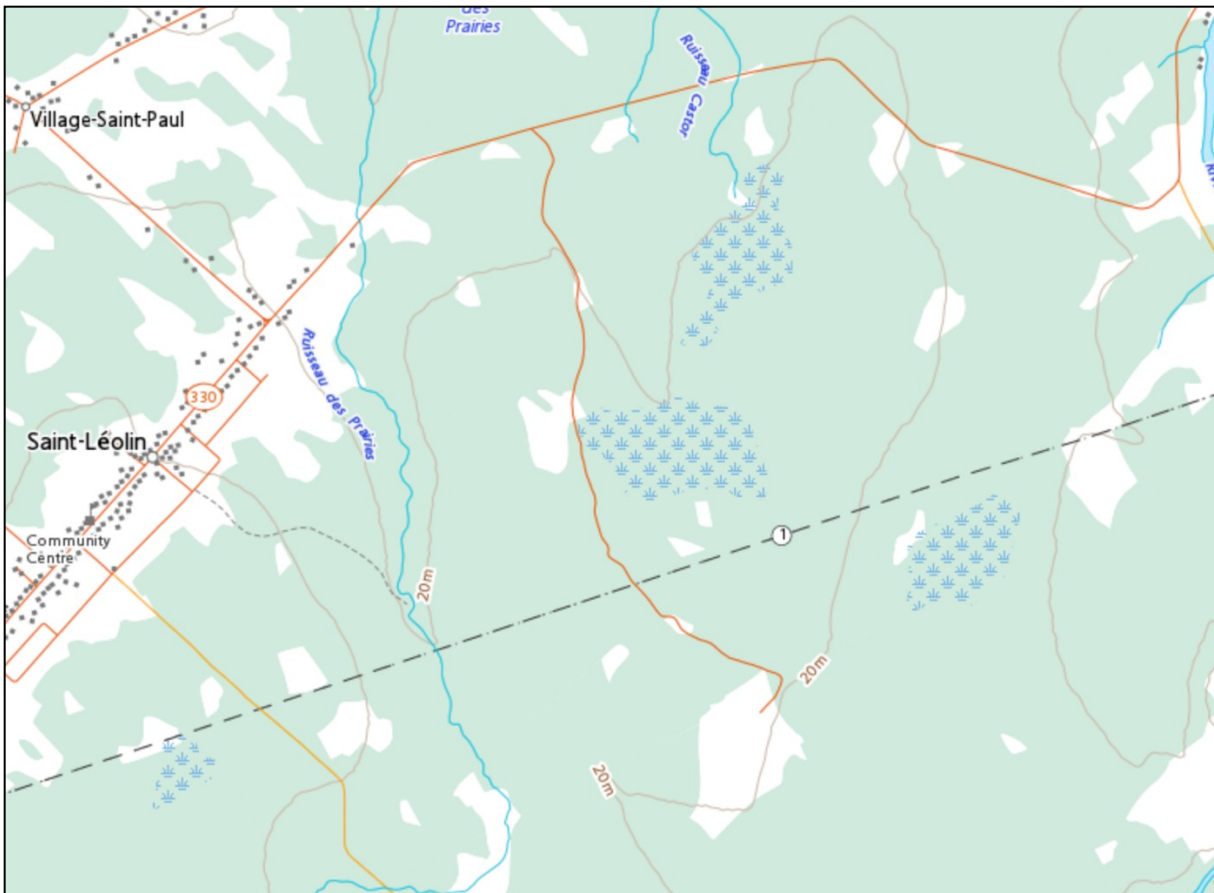
Vue rapprochée de la partie nord de la zone d'évaluation (WEC, routes d'accès, ligne de raccordement). Source : Atlas du Canada, Ressources naturelles Canada.



Vue rapprochée de la partie médiane de la zone d'évaluation (ligne de raccordement). Source : Atlas du Canada, Ressources naturelles Canada.



Vue rapprochée de la partie sud de la zone d'évaluation (ligne de raccordement poste). Source : Atlas du Canada, Ressources naturelles Canada.



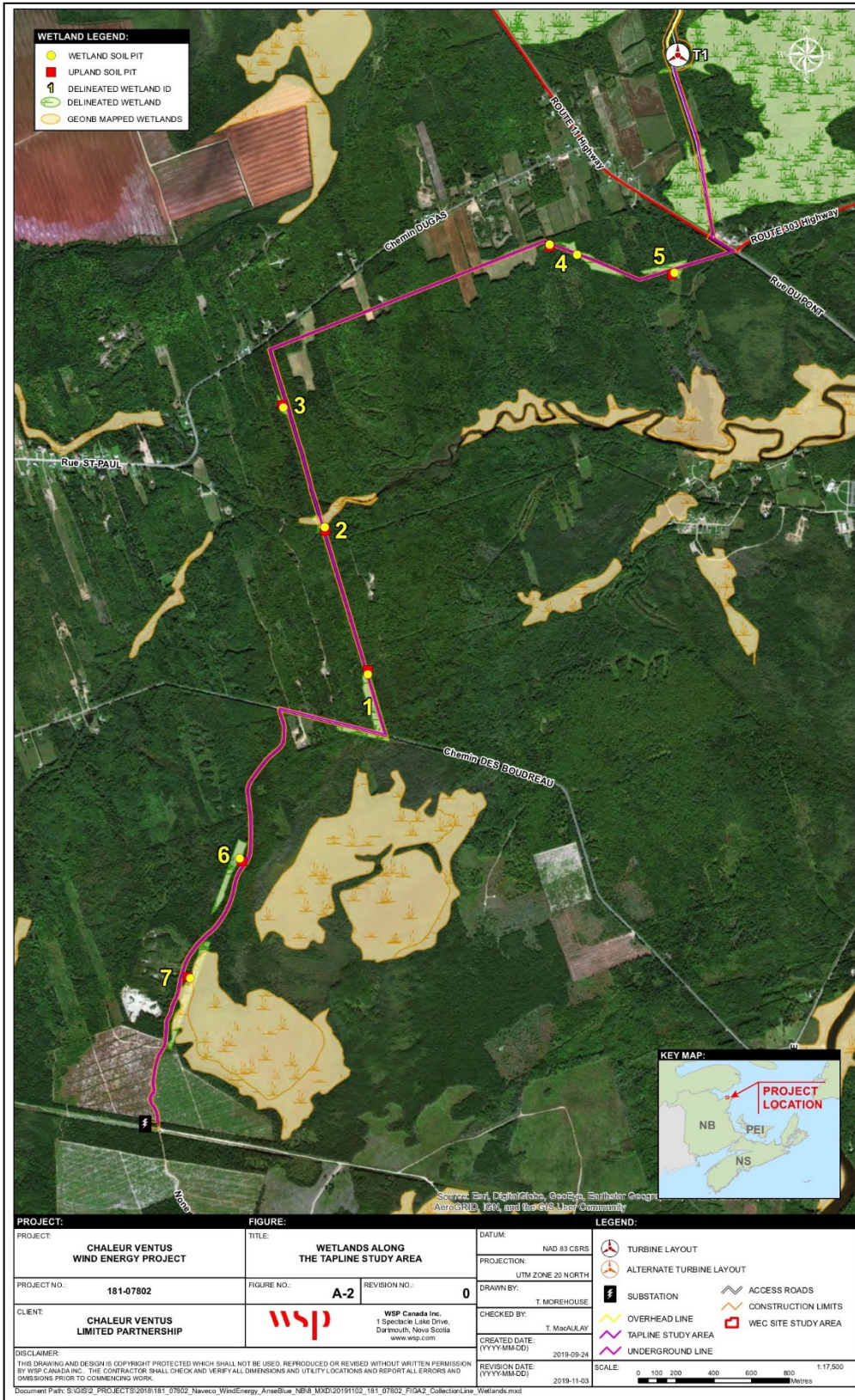
Cartes des zones humides

Ces images ont été fournies par WSP Canada et sont basées sur les données de GeoNB et les évaluations sur le terrain.

Aperçu des zones humides de la zone des éoliennes (source : WSP Canada).



Aperçu des zones humides de la zone de collecte (source: WSP Canada).



Consultation directe

Le personnel des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick a été consulté au sujet des diverses recherches entreprises comme indiqué dans la section « Archives provinciales du Nouveau-Brunswick » de ce document.

Le personnel de la Direction des services patrimoniaux et archéologiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick a été consulté au sujet du modèle de prévision archéologique. Le 3 juillet 2019, Stratis a demandé que le modèle soit refait car il était illisible et que des détails sur les sites connus figurant sur le modèle soient fournis. La réécriture du modèle a été achevée, mais certaines parties du modèle sont restées illisibles. Le 8 juillet 2019, Stratis a de nouveau demandé des informations sur les sites archéologiques catalogués figurant sur le modèle, y compris des résumés de bases de données de sites et des PDF des formulaires d'inventaire des ressources archéologiques maritimes pour ces sites. Au moment de la rédaction du présent document, le HASB n'a fourni aucune autre information que le modèle prédictif, acheté par WSP. Comprendre la nature des sites voisins connus peut éclairer les interprétations de la zone d'évaluation. Parallèlement, aucuns des sites connus indiqués sur le modèle prédictif ne se trouvent dans la zone d'évaluation et ne sont donc plus préoccupants.

Stratis tente d'entreprendre des entrevues avec des experts en histoire locale et les résultats de ces entrevues seront soumis à la Direction générale des services patrimoniaux et archéologiques sous forme d'un addenda au présent rapport final.

Le cas échéant, d'autres consultations avec les parties prenantes sont entreprises par d'autres intervenants.

Enquête préliminaire sur le terrain

L'examen préliminaire sur le terrain s'est déroulé en quatre visites. Celles-ci ont eu lieu les 31 août, 1er septembre, 22 septembre et 13 octobre 2019. La zone d'évaluation a été identifiée sur le terrain à l'aide de deux GPS portables Garmin, dont un Garmin Montana compatible GLONASS. Les fichiers de formes fournis par WSP ont été convertis et importés dans ces unités. Le tracé des routes d'accès et des infrastructures liées au projet n'avait pas été alors identifié sur le terrain et l'examen préliminaire sur celui-ci reposait sur le GPS et la navigation sur la carte. Certaines parties de la zone d'évaluation se trouvent le long des routes existantes et d'autres se trouvaient dans des zones boisées ou coupées à blanc.

Le 31 août, la première zone évaluée était la ligne de raccordement au sud du chemin des Boudreau. Cette route semble sans nom et n'était pas présente sur les photographies aériennes de la NAPL. La majeure partie de la route a récemment été améliorée, y compris le nivellement et les larges fossés longitudinaux. Un petit cours d'eau sans nom qui n'apparaissait pas sur les cartes de l'Atlas du Canada a été trouvé le long de cette route. Le cours d'eau passe sous la route à travers un petit ponceau en plastique. Il semble qu'il s'agisse d'un drainage lié à une zone humide voisine, visible dans l'Atlas du Canada et les cartes GeoNB. Les fossés longitudinaux s'élargissent à ce cours d'eau et la zone a récemment été rasée au bulldozer et remodelée. Cette route a été suivie jusqu'au poste. La zone du poste est rectangulaire où la route sans nom située au sud du chemin des Boudreau rencontre un couloir de ligne de transmission. La zone du poste est constituée d'une forêt secondaire et se trouve immédiatement au sud d'un champ de bleuets qui était récolté à l'aide d'équipement mécanique et à la main. Il y a une route qui passe juste à côté du côté nord de la zone du poste et il y a une route le long du couloir de la ligne de transmission. Les bords nord et sud de la zone du poste ont été parcourus et photographiés et la zone boisée a également été parcourue. La zone boisée contenait des pompes d'équipement lourd ainsi que des débris récents et des tas de déchets.

Le prochain domaine prioritaire pour l'évaluation était T3. La zone entourant T3 est une coupe à blanc récente qui est fortement défoncée par de l'équipement lourd et tombe le long d'une route de VTT. La zone T3 est également immédiatement adjacente à une grande carrière, dont une grande partie est coupée en substrat rocheux de grès.

Suite à la zone T3, la zone T2 a été visitée. Il s'agit également d'une coupe à blanc récente qui est fortement ornière et le sol est jonché de plus de petits débris d'arbres que la zone T2. Les zones du T3 et du T2 ont été parcourues de manière opportuniste, le long des pistes d'équipement lourd car les zones étaient impraticables à pied en dehors des pistes d'équipement. La zone T2 avait une chute d'arbre et ce sol soulevé a été inspecté pour des artefacts ou des caractéristiques et aucun n'a été noté. Il n'y a pas de cours d'eau dans la zone T2 et T3 et ces zones ont un faible potentiel archéologique.

La zone autour de T5 et T6 a ensuite été visitée. Ces emplacements de turbines se trouvent dans une carrière existante qui a été en partie coupée en substrat rocheux. Certaines parties de la carrière contiennent des routes, d'autres ont une végétation qui indique des sols perturbés. En général, la zone est jonchée de débris et de déchets de plusieurs tailles. Une partie se trouve dans un terrain profondément accidenté et orné qui est recouvert de végétation, ce qui rend difficile de voir le sol et de marcher à travers. Il existe un certain nombre de routes ouvertes dans la région ainsi qu'un parcours pour moto et motos cross qui serpente à travers la carrière au nord de l'emplacement de la T6. La zone T5 et T6 et la route d'accès et la zone de dépôt intermédiaire entre T5 et T6 sont fortement perturbées par l'exploitation de carrières et d'autres activités. Cette zone recèle un faible potentiel archéologique.

Le 1er septembre, la zone T4 Alt, la zone T1, la zone de la route et de la ligne de raccordement entre T1 et T2, et la partie nord de la ligne de raccordement qui va de T1 vers le sud à la route 11. La zone T4 Alt se trouve dans une zone récemment coupée à blanc, sans cours d'eau. La zone possède un faible potentiel archéologique. T1 est dans une zone plus boisée, bien qu'il y ait des zones de coupe à blanc linéaires et une série de routes à proximité. La zone T1 n'a pas de cours d'eau et possède un faible potentiel archéologique. La ligne de raccordement entre T2 et T1 longe une route existante utilisée par les VTT. La route est construite et a des fossés longitudinaux. Au sud du T1, la ligne de raccordement longe une route existante à travers un champ dégagé recouvert de végétation. Cette zone recèle un faible potentiel archéologique.

Le 22 septembre, les routes d'accès au sud de T4Alt ont été étudiées ainsi que la route d'accès entre T2 et T5/T6. Cette enquête comprenait également la route d'accès qui s'étend approximativement d'est en ouest jusqu'à T2. D'autres zones de dépôt ont également été étudiées ; il s'agissait de zones plus vastes, principalement à l'intérieur des carrières existantes entre T5 et T6 et à l'est de T3. Certaines zones de route ont été coupées à blanc, par exemple à l'ouest de l'intersection de la route de T4Alt avec la route entre T3 et T5/T6. Une partie de la route d'accès à partir de la T4Alt longe une route/un sentier de VTT existant. Une grande partie de la route d'accès à l'ouest des autoroutes T5 et T6 passe par des zones humides basses qui avaient été coupées à blanc, probablement il y a plus de dix ans. Ces zones contenaient une croissance récente des arbres ainsi qu'une couverture étendue de petits arbres coupés et un sol humide et inégal. La zone où la route d'accès est / ouest tourne vers le nord a été récemment coupée à blanc et recouverte de débris végétaux. Les zones de dépôt dans les carrières existantes ont également été réexaminées avec une étude plus approfondie que ne le permettaient les visites initiales des emplacements des éoliennes. Ces zones contenaient une variété de routes, de débris et étaient en grande partie coupées en substrat rocheux. Certaines parties de la route d'accès entre T2 et T5 et T6 étaient basses et humides avec un peu d'eau stagnante. La route d'accès située immédiatement à l'est de la zone T2 passe par une zone dégagée. Aucune de ces zones n'a de cours d'eau et toutes possèdent un faible potentiel archéologique.

La route d'accès de la route 320 sud au T3 est principalement le long d'une route existante. Cette zone a été inspectée visuellement les 31 août, 1er septembre et 22 septembre. La route existante tourne vers le sud-ouest près de T2 et traverse une carrière qui a été en grande partie détruite jusqu'au substratum rocheux. Cette zone a un faible potentiel archéologique.

Le 13 octobre 2019, les zones de lignes de raccordement supplémentaires au sud du chemin Dugas ont été inspectées visuellement. Cette zone est entièrement sur la propriété du village acadien jusqu'à ce que la ligne de raccordement atteigne le chemin des Boudreau (la zone située sous le chemin des Boudreau a été arpentée précédemment). La permission d'arpenter la propriété et une clé pour accéder à une porte ont été coordonnées par WSP. Cela a facilité l'accès à une route existante le long de la ligne de la raccordement qui passe, à la frontière ouest de la propriété du Village Acadien. Cette route

est bordée de fossés longitudinaux et de nombreuses zones de poussées d'équipement lourd. Elle mène directement vers la Rivière du Nord mais tourne au sud-est à environ 100 m au nord du cours d'eau, puis reprend son cours jusqu'au cours d'eau. Au niveau du cours d'eau, la route existante et le couloir de la ligne de raccordement se trouvent dans une zone basse recouverte d'aulnes et d'autres végétaux. Cette zone apparaît comme une zone humide sur GeoNB. Il est possible que le pont existant ait été placé à cet endroit pour éviter les zones plus humides.

Le couloir de la ligne de raccordement diverge de la route existante au nord du franchissement du cours d'eau et ne suit pas la route existante au sud du cours d'eau. Néanmoins, cette route existante (environ 70 m à l'est de la ligne de raccordement a été inspectée visuellement et l'emplacement prévu pour la ligne de raccordement a également été arpenté. La route existante grimpe une colline au sud du cours d'eau et continue vers le sud. À environ

350 m au sud du cours d'eau, la route bifurque, la fourche la plus à l'est menant à une carrière qui est toujours en exploitation. À environ 750 m au sud du cours d'eau, il y a une intersection avec une route qui se dirige vers l'est. À cet endroit, le levé s'est déplacé vers l'ouest jusqu'au couloir de la ligne de raccordement et s'est poursuivi vers le sud en direction du chemin des Boudreau. À mesure que le levé progressait vers le sud, le terrain devenait de plus en plus humide avec de nombreux cèdres et souches de cèdre. Vers la zone la plus au sud, il y avait de nombreuses zones d'eau stagnante et des chutes d'arbres qui ont été inspectées pour les artefacts et les caractéristiques. Aucun matériel culturel n'a été trouvé. Le visuel a atteint les limites des zones piétonnables à environ 25 m au nord du chemin des Boudreau, où la zone était remplie d'eau. Le levé s'est poursuivi vers le nord le long du corridor de la ligne de raccordement jusqu'au cours d'eau. Près du cours d'eau, il y a une forte pente vers une zone humide plate du côté sud du cours d'eau, à environ 70 m à l'est de la route et du pont existants.

Après l'achèvement du corridor nord / sud, la ligne de raccordement est/ouest entre le chemin Dugas et la route 11 a été parcourue. Cette zone est constituée de forêts intermittentes et de terres agricoles défrichées. Les terres défrichées se trouvent sur la propriété du village acadien et ne semblent pas être utilisées activement pour les cultures. Il y a une carrière autour de 47 47 47,4 N 65 7 38,9 W et cela est visible sur les images GeoNB. À l'extrémité est d'une zone défrichée, la ligne de raccordement tourne vers le sud-est à travers une zone boisée qui est une zone relativement humide avec de l'eau stagnante. Il y avait un cours d'eau à environ 47 47 57,0 N 65 6 19,0 O mais il s'agissait clairement d'un canal qui a été creusé en ligne droite et le tas de terre arrière était évident sur sa rive est. Cela semblait être une caractéristique relativement récente, pas un canal historique. Des chutes d'arbres le long de cette section de la ligne de raccordement ont été examinées et aucun matériel culturel n'a été trouvé. Cette zone recèle un faible potentiel archéologique.

En ce qui concerne le levé visuel dans son ensemble, la seule zone présentant un potentiel archéologique moyen à élevé est celle où la ligne de raccordement traverse la rivière du Nord.

Photographies de terrain

Ligne de raccordement au sud du chemin des Boudreau.



Ligne de raccordement au sud du chemin des Boudreau.



Ligne de raccordement au sud du chemin des Boudreau, cours d'eau en milieu humide.



Zone de sous-station, côté sud.



Zone de sous-station, côté nord .



Zone de sous-station, côté nord .



Zone de sous-station, côté sud.



Ligne de raccordement, au sud du chemin des Boudreau, fossés longitudinaux.



Zone T3, claire.



Zone T3, ornières de coupe à blanc et d'équipement lourd.



Zone T3, claire.



Secteur T3, coupe à blanc, sentiers routiers / VTT existants et exploitation en carrière.



Zone T2, claire.



Zone T2, chute d'arbre sans matériel culturel.



Zone T2, claire.



Zone T2, claire.



Zone T6, coupe à blanc et débris, zone de déversement.



Zone T6, carrière.



Secteur T6, carrière et route.



Secteur T6, carrière, routes existantes.



Zone T5 / T6, carrière et décharge.



Zone T5 / T6, carrière, décharge, route.



Zone T5, zone de carrière avec végétation.



Secteur T5, carrière de végétation.



Secteur T5, carrière de végétation.



Zone T5, carrière.



Zone T5, carrière avec déversement.



Secteur T6, carrière avec routes, sentiers VTT, déversement.



Zone T4Alt, claire.



Zone T4Alt, dégagement le long de la route d'accès.



Zone T1, clairière et forêt secondaire.



Zone T1, clairière et forêt secondaire.



Zone T1, clairière et forêt secondaire.



Zone T1, clairière et forêt secondaire.



Route existante entre T1 et T2.



Route existante entre T1 et T2.



Secteur de la ligne collectrice, au sud du T1 dans la clairière, le long de la route existante.



Route d'accès entre T1 et T5 / T6.



Route d'accès entre T1 et T5 / T6.



Route d'accès entre T1 et T5 / T6.



Route d'accès entre T1 et T5 / T6.



Route d'accès et zone de dépôt entre T1 et T2, zone de carrière existante.



Route d'accès et zone de dépôt entre T1 et T2, zone de carrière



Route d'accès et zone de dépôt entre T1 et T2, zone de carrière existante.



Route d'accès et zone de dépôt entre T1 et T2, zone de carrière



Route d'accès et zone de dépôt entre T1 et T2, zone de carrière existante.



Route d'accès et zone de dépôt entre T1 et T2, zone de carrière



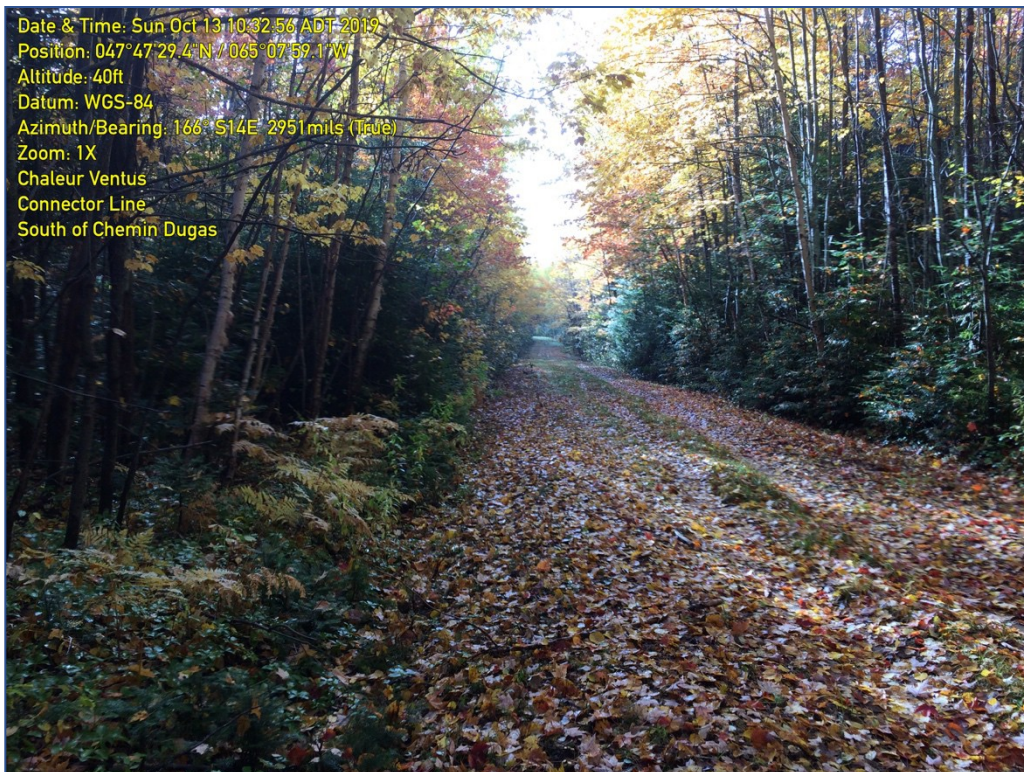
Route d'accès et zone de dépôt entre T1 et T2, zone de carrière existante.



Connecteur ligne, le long de la route existante, sud de Chemin Dugas, en direction de la rivière.



Connecteur ligne, le long de la route existante, sud de Chemin Dugas, en direction de la rivière.



Ligne de raccordement, courbe le long de la route existante, au sud du chemin Dugas, près de la rivière.



Pont existant à Rivière du Nord.



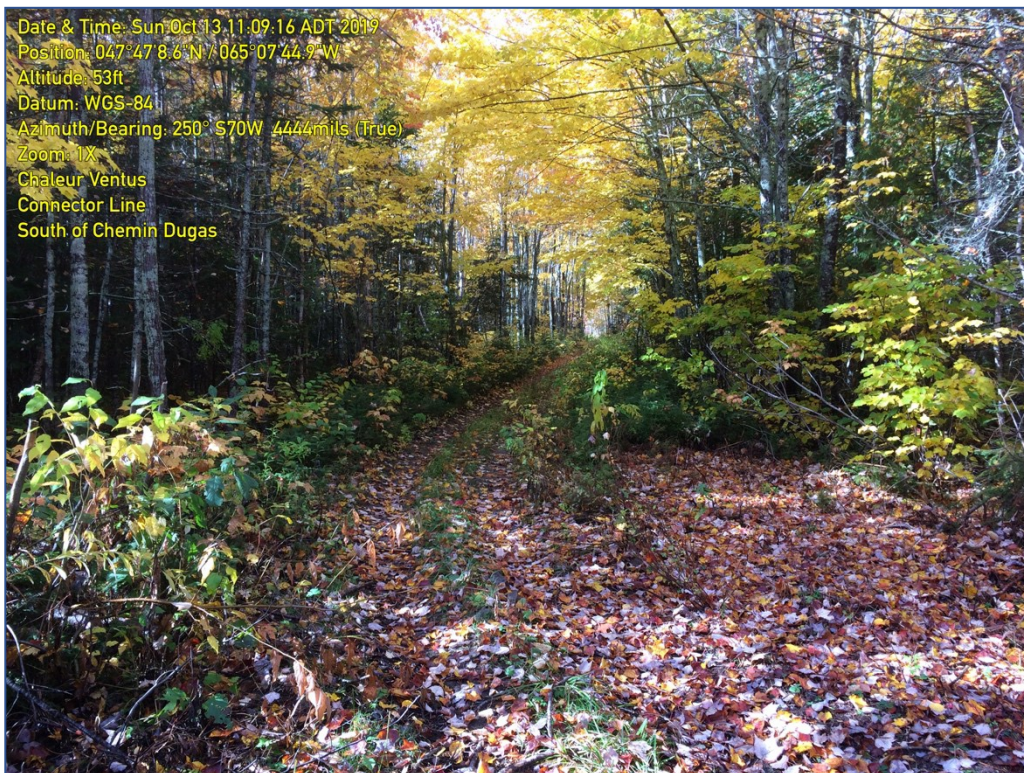
Rivière du Nord.



Rivière du Nord.



Route existante, au sud de la rivière du Nord.



Route existante, au sud de la rivière du Nord.



Route existante, intersection, au sud de Rivière du Nord.



Route est/ouest existante, au sud de Rivière du Nord.



Entrée de carrière, au sud de Rivière du Nord.



Carrière, au sud de Rivière du Nord.



Zone humide de cèdre, ligne de raccordement, au nord du chemin des Boudreau.



Zone humide, eau stagnante. ligne de raccordement, au nord du chemin des Boudreau.



Chute d'arbres au nord du Chemin des Boudreau, pas de matériel culturel présent.



Chute d'arbres au nord du Chemin des Boudreau, pas de matériel culturel présent.



Ligne de raccordement le long de la partie nord de la propriété du village acadien.



Ligne de raccordement le long de la partie nord de la propriété du village acadien.



Carrière le long de la ligne de raccordement le long de la partie nord de la



Ligne de raccordement le long de la partie nord de la propriété du village acadien.



Carrière le long de la ligne de raccordement le long de la partie nord de la



Accès à la zone humide de Canards Illimités, au sud de la ligne collectrice.



Chute d'arbres avec eau stagnante, le long de la ligne de collecte, au sud du chemin Dugas, pas de matériel culturel.



Cours d'eau excavé/aménagé, à l'ouest de la route 11.



Évaluation de l'importance et de l'intégrité des ressources

Aucune nouvelle ressource archéologique n'a été identifiée lors de l'examen préliminaire. Puisqu'aucun site archéologique n'a été identifié, il ne peut y avoir aucun commentaire sur l'importance relative et l'intégrité des sites.

Des ressources archéologiques ont-elles été identifiées dans la zone d'évaluation? Oui x Non

Identification et évaluation de l'impact

Aucune nouvelle ressource archéologique n'a été identifiée. Puisqu'aucun site n'a été identifié, il ne peut y avoir d'énoncé complet des impacts.

Conclusions et Recommendations

Les conclusions et recommandations basées sur la recherche documentaire et l'examen préliminaire sur le terrain sont décrites ci-dessous.

Aperçu et synthèse

Il n'y a aucun site archéologique répertorié connu dans la zone d'évaluation. Au moment de l'examen préliminaire sur le terrain, aucun artefact pré-contact n'a été observé et aucun artefact ou caractéristique de la période historique n'a été observé dans la zone d'évaluation.

Une grande partie de la zone d'évaluation est constituée de zones humides, comme l'ont déterminé les spécialistes des zones humides, et de vastes zones de construction et de dépôt se trouvent dans les carrières existantes qui ont été excavées pour former le substratum rocheux. Il y a un franchissement de cours d'eau notable dans la zone d'évaluation et c'est là que la ligne de raccordement traverse la rivière du Nord. Les cartes GeoNB montrent que des terres humides entourent la rivière du Nord au croisement de la ligne de raccordement. Il existe une route et un pont à environ 100 m à l'est de la ligne de raccordement prévue. Aucune route ni aucun pont ne sera construit au franchissement du cours d'eau. Les travaux au franchissement du cours d'eau devraient comprendre la coupe d'arbres et de broussailles. Des poteaux seront installés sur les côtés nord et sud du cours d'eau en utilisant respectivement l'accès par le nord et le sud. Les poteaux seront situés à environ 25 m des berges du cours d'eau. Les prochains sondages les plus proches devraient se trouver à 57 m supplémentaires, ce qui placera ces sondages plus éloignés en dehors de toute zone de potentiel archéologique.

Recommandations

Des tests de pelle archéologique sont-ils recommandés pour la zone d'évaluation?

 Oui

 Non

La surveillance archéologique est-elle recommandée pour la zone d'évaluation?

 Oui

 Non

En général, la zone d'évaluation a un faible potentiel archéologique, à l'exception de la zone située à moins de 80 m de la rivière du Nord. La zone près du franchissement du cours d'eau a déjà été perturbée et déboisée (comme en témoignent les photographies de la NAPL). Les emplacements des infrastructures liées au projet sont éloignés des zones à potentiel moyen et élevé à l'exception de deux emplacements de poteaux de lignes de raccordement qui devraient se situer entre 15 et 25 m des rives de la Rivière du Nord.

En termes de zones à fort potentiel archéologique (dans un rayon de 50 m) et à potentiel archéologique moyen (dans un rayon de 50 à 80 m) près de la rivière du Nord, Stratis recommande des mesures d'atténuation, qui sont basées sur les mesures d'atténuation des zones humides décrites par WSP dans le document d'enregistrement du projet. De plus, le projet respectera toutes les conditions stipulées sur le certificat de détermination en ce qui concerne les ressources archéologiques.

Les mesures d'atténuation liées à l'archéologie suivantes ont été identifiées, pour les zones situées à moins de 80 m de la rivière du Nord:

- Les machines doivent être utilisées de manière à minimiser la perturbation des sols;
- L'équipement approprié et les voies d'accès aux travaux seront choisis pour minimiser la perturbation du sol;

- La route existante devrait être utilisée à moins de 80 m du franchissement du cours d'eau et aucune nouvelle route ni aucun nouveau pont ne seront construits;
- Les mesures de contrôle des sédiments et de l'érosion doivent être installées et entretenues de manière à ce qu'aucune tranchée ne soit creusée à cette fin;
- Les perturbations du sol doivent être réduites au minimum dans la mesure du possible pour achever les travaux;
- Les zones de dépôt temporaire, les zones de travail temporaires et le stockage temporaire des matériaux ne doivent pas être achevés à moins de 80 m des berges de la rivière du Nord;
- Avant la construction, tous les employés, entrepreneurs et sous-traitants du projet devraient être informés par le promoteur de l'obligation légale de signaler les découvertes archéologiques découvertes accidentellement (par exemple, tout artefact ou élément connu ou suspecté d'avoir 100 ans ou plus) au Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Des découvertes archéologiques pourraient être faites accidentellement n'importe où dans la zone du projet, bien que la probabilité d'une telle découverte soit considérée comme faible ; et
- le projet devrait suivre les protocoles relatifs à la découverte accidentelle (exemple fourni dans l'annexe B).

Le projet ne devrait pas modifier les éléments caractéristiques du village historique acadien. Néanmoins, la construction liée au projet dans le Village historique acadien peut nécessiter un permis de modification de site patrimonial de la Direction des services patrimoniaux et archéologiques, car le village est répertorié comme lieu patrimonial provincial. Il ne s'agit pas d'une question archéologique et n'entre pas dans le cadre de cette évaluation, mais il est recommandé que le promoteur détermine la nécessité, le cas échéant, d'un tel permis.

Exigences légales - Découverte accidentelle de ressources archéologiques

La découverte accidentelle de ressources archéologiques est possible chaque fois que des activités de perturbation du sol ont lieu. La loi du Nouveau-Brunswick (Heritage Conservation Act, SNB 2009, c H-4.05) exige que toute découverte accidentelle de ressources archéologiques soit signalée à la Direction du patrimoine et des services archéologiques. Toute personne ou entité effectuant des travaux sur ce projet pour le promoteur, y compris les entrepreneurs et les sous-traitants, peut être tenue par la loi d'aviser la Direction du patrimoine et des services archéologiques si des matériaux d'intérêt archéologique sont accidentellement découverts. Le promoteur peut avoir ses propres protocoles et/ou manuels et/ou normes à suivre pendant la construction. Des exemples de protocoles de découvertes accidentelles sont inclus dans l'annexe B.

Fermeture

Cette section décrit les limites et les utilisations de ce rapport.

Limites de ce rapport

Ce rapport est sujet à examen et acceptation par la Direction du patrimoine et des services archéologiques. Une notification écrite concernant l'acceptabilité de ce rapport est émise à leur discrétion. D'autres agences et/ou intervenants peuvent examiner ce rapport avant qu'il ne soit jugé acceptable par la Direction du patrimoine et des services archéologiques. Aucun avis de cet examen ou de cette acceptation ne peut être envoyé au promoteur.

Ce rapport a été préparé pour répondre à une exigence d'un permis de recherche archéologique sur le terrain. Au-delà de cela, l'utilisation de ce rapport est pour le seul bénéfice du promoteur et n'est pas destinée à être utilisée par une autre personne ou entité, sauf à ses fins prévues, sans le consentement écrit de Stratis et du promoteur. L'utilisation de ce rapport par des tiers est de la responsabilité de ce tiers. Ce rapport est protégé par les droits d'auteur de Stratis, tous droits réservés.

L'information et les recommandations contenues dans ce rapport sont basées sur les travaux entrepris conformément aux lignes directrices de la Direction des services du patrimoine et des services archéologiques et aux pratiques généralement acceptées au moment où les travaux ont été entrepris. Les informations et recommandations contenues dans ce rapport sont conformes à la compréhension qu'a l'auteur du projet tel qu'il a été présenté au moment où les travaux ont été entrepris.

Ce rapport a été examiné et approuvé par le promoteur avant d'être soumis à la Direction du patrimoine et des services archéologiques.

Signature

Ce rapport a été préparé et soumis à la Direction du patrimoine et des services archéologiques par le soussigné.



Grant R. Aylesworth, PhD, RPA
Directeur Général

Stratis Consulting Inc.
527, rue Dundonald, bureau 115
Fredericton, NB E3B 1X5

grant.aylesworth@stratis.consulting
+1 506 999 0151

Annexe B

Protocoles de découvertes accidentelles

Deux protocoles de découvertes accidentelles sont recommandés pour le projet.

Ressources archéologiques

**PROTOCOLE POUR LA DÉCOUVERTE ACCIDENTELLE DE RESSOURCES
ARCHÉOLOGIQUES¹**

N'INCLUT PAS LES RESTES HUMAINS

Aucune personne, autre qu'une personne autorisée par le ministre responsable du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ne peut déplacer, détruire, endommager, détériorer, oblitérer, altérer, ajouter, marquer ou de toute autre manière interférer avec une ressource archéologique.

Législation applicable :

Loi sur la conservation du patrimoine du Nouveau-Brunswick

Agences impliquées :

Direction des services du patrimoine et de l'archéologie (HASB), ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, gouvernement du Nouveau-Brunswick

Protocole pour la découverte accidentelle de ressources patrimoniales (p. ex., Artefacts ou caractéristiques)

Identification

Tout le personnel de construction est responsable de signaler au surveillant de la construction tout matériau inhabituel découvert lors des activités de construction.

Arrêt du travail en cours

Dans les situations où la découverte est considérée comme une ressource archéologique (y compris des artefacts ou des éléments), le superviseur de la construction arrêtera immédiatement les travaux à proximité de la découverte et avisera son supérieur immédiat. Conformément à la Heritage Conservation Act, la découverte doit être signalée au HASB qui peut être joint au (506) 453-2738. Cette notification peut être faite directement par la Ville de Fredericton ou par un archéologue consultant.

Enquête

Le HASB répondra à la découverte et enquêtera. Si le HASB n'est pas en mesure de répondre, un archéologue consultant titulaire d'un permis du gouvernement du Nouveau-Brunswick enquêtera sur la découverte et, s'il est déterminé qu'il s'agit d'un artefact ou d'un élément archéologique, doit consulter le HASB. Si le HASB a été contacté directement et répond à la découverte, cette consultation n'est pas requise.

Atténuation

Une stratégie d'atténuation appropriée en cas de découverte accidentelle doit être élaborée et mise en œuvre en consultation avec le HASB.

Reprise du travail :

Les travaux ne peuvent reprendre à proximité de la découverte que sur autorisation du responsable de l'environnement et/ou du responsable de la construction, une fois l'autorisation du HASB reçue.

¹ Source et édition : lignes directrices et procédures pour la réalisation d'évaluations archéologiques professionnelles au Nouveau-Brunswick. Services archéologiques, Direction du patrimoine, ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine, Fredericton. 31 mai 2012.

Restes humains

PROTOCOLE POUR LA DÉCOUVERTE ACCIDENTELLE DE RESTES HUMAINS²

Les restes humains peuvent appartenir aux quatre catégories suivantes :

1. **Preuve légale.** Tous les restes humains qui sont découverts doivent être initialement traités comme preuve médico-légale potentielle.
2. **Cimetières enregistrés en vertu de la Loi sur les compagnies de cimetières du Nouveau-Brunswick**
3. **Cimetières historiques et parcelles familiales.** Il s'agit notamment de restes humains enterrés dans des cimetières et des parcelles familiales actuellement négligés et envahis. Des parents ou des descendants vivants peuvent exister.
4. **Vestiges archéologiques.** Les restes humains archéologiques comprennent les restes humains qui ont été enterrés à la suite de pratiques funéraires religieuses/sociales. Ces restes peuvent se présenter sous la forme d'une seule ou de plusieurs sépultures dans des lieux non répertoriés, des parcelles familiales ou ailleurs.

Législation applicable :

Le sous-alinéa 182(b) du Code criminel du Canada stipule ce qui suit « Quiconque, de façon irrégulière ou indécente, porte atteinte ou offre de porter atteinte à un corps humain ou à des restes humains, enterrés ou non, est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans. »

L'article 11 de la *Loi sur la conservation du patrimoine* du Nouveau-Brunswick interdit la modification de tout cimetière sans permis de modification de site archéologique.

Agences impliquées :

Selon les circonstances entourant la découverte de restes humains, plusieurs agences peuvent être impliquées et comprennent :

- **Le GRC, Détachement de Caraquet.** Le service de police responsable décidera du plan d'action à mettre en œuvre.
- **Légiste régional.** Le bureau du légiste peut participer à des enquêtes criminelles et déterminer la cause du décès.
- **Le médecin-chef.** L'intérêt du médecin-chef porte sur les questions de santé.
- **Direction des services du patrimoine et de l'archéologie (DSPA) Ministère du Tourisme, du patrimoine et de la culture, gouvernement du Nouveau-Brunswick.**

S'il est déterminé que les restes humains ne sont pas associés à une matière médico-légale, le HASB sera consulté pour déterminer la ligne de conduite appropriée.

Protocole pour la découverte accidentelle de resteshumains Interruption de toutes les activités

Cesser immédiatement toute activité à proximité (zone minimale de 10 mètres x 10 mètres) des restes humains. Jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, les restes doivent être traités comme des preuves dans une enquête. Si les restes sont trouvés dans le godet d'un équipement lourd, le godet ne doit pas être vidé.

² Extrait et légèrement modifié de : Lignes directrices et procédures pour la réalisation d'évaluations archéologiques professionnelles au Nouveau-Brunswick. Services archéologiques, Direction du patrimoine, ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine, Fredericton. 31 mai 2012.

vidé, car les preuves matérielles peuvent être détruites. Lorsque des restes sont découverts, le potentiel de sépultures supplémentaires ou de restes humains doit être reconnu et les activités futures du projet doivent refléter ce potentiel élevé. Une stratégie à cet égard sera déterminée en consultation avec l'agence ou les agences responsables.

Sécuriser la zone

La zone doit être immédiatement désignée «Hors limites» pour tout le personnel et le public. En fonction de la météo et d'autres conditions, les restes humains découverts doivent être pourvus d'une protection non intrusive, telle qu'une couverture avec une toile ou une bâche en toile (de préférence non plastique). Tout le personnel et la circulation doivent quitter le site par un chemin commun. Les chercheurs de curiosité doivent être tenus à l'écart du site.

Informers le service de police principal (GRC, Détachement de Caraquet)

Le détachement le plus proche du service de police principal doit être informé immédiatement - il ne s'agit pas d'un appel d'urgence et n'utilisez pas le 911. Sur description verbale de la situation, le service de police principal peut visiter les lieux pour voir le site/les restes. L'organisme de police responsable décidera si le coroner, les médecins hygiénistes en chef et / ou le HASB ou d'autres doivent être impliqués.

GRC, Détachement de Caraquet 50, boul. Saint-
Pierre Ouest Caraquet NB E1W 1B6

Téléphone pour les situations non urgentes : 1 506 726 5222

L'organisme de police responsable peut être appelé pour déterminer si la situation est associée à un crime ou à un élément archéologique. Si l'on conclut qu'elle est liée à un crime, le service de police responsable suivra ses propres protocoles et procédures, comme informer le Coroner, collecter des données, retirer les restes ou d'autres procédures.

Si le service de police principal détermine que la situation n'est pas à associer à une affaire médico-légale, le HASB sera consulté au (506) 453-2738 pour déterminer la ligne de conduite appropriée.

Si le HASB détermine que les restes humains ne sont pas associés à un élément archéologique mais doivent tout de même être enlevés, des certificats de retrait peuvent être exigés du bureau du coroner et du médecin hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick.

Reprise du travail :

Les travaux ne pourront reprendre à proximité de la découverte qu'après autorisation des autorités et des agences concernées.

Stratis Consulting Inc.
527, rue Dundonald, Suite 115
Fredericton, NB E3B 1X5
Web : stratis.consulting

